

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 497 455

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 81 00102

Se référant : au brevet d'invention n° 80 01456 du 23 janvier 1980.

(54) Dispositif accessoire articulé pour le soutien des membres inférieurs d'un patient reposant sur une table d'opérations.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 61 G 13/00.

(22) Date de dépôt 6 janvier 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 27 du 9-7-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : ETABLISSEMENTS RENE MARZET, résidant en France.

(72) Invention de : Roland Deprez.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Dispositif accessoire articulé pour le soutien des membres inférieurs d'un patient reposant sur une table d'opérations.

La présente addition a pour objet un perfectionnement au dispositif accessoire articulé pour le soutien des membres inférieurs d'un patient reposant sur une table d'opérations. Le brevet principal concerne un dispositif constitué d'au moins deux tubes 5 coulissant l'un dans l'autre de manière télescopique, l'un des tubes étant solidaire de l'un des organes d'un moyen d'articulation à rotule blocable en position dont l'autre organe est rendu solidaire de la table d'opérations et l'autre tube étant solidaire à son extrémité libre de l'un des organes d'un moyen d'articulation à rotule 10 dont l'autre organe porte un moyen de support et de positionnement du membre du patient.

La présente addition a pour objet une modification du moyen d'articulation à rotule qui permet une fabrication plus aisée et moins coûteuse.

15 Conformément à la présente addition, dans le fond du boîtier est disposée une bague solidaire du boîtier et présentant une surface intérieure de forme sphérique contre laquelle est en appui la rotule sous l'action du poussoir, ladite rotule présentant une rainure s'étendant parallèlement à la tige de fixation sur la 20 table d'opérations et dans laquelle est engagé un téton fixé sur la bague.

Suivant une autre caractéristique de l'addition, sur la face extérieure de la bague sont prévues des rainures s'étendant parallèlement à l'axe de la rainure et dans lesquelles est 25 susceptible d'être engagée sélectivement l'extrémité d'un doigt soumis à l'action d'un organe élastique, ledit doigt étant monté pivotant dans un logement prévu à la partie inférieure du boîtier.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va 30 suivre d'un mode de réalisation et en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un mode de réalisation du dispositif articulé pour le soutien des membres d'un patient, suivant l'addition ;
- 35 - la figure 2 est une vue en coupe du moyen d'articulation à rotule suivant la ligne II-II de la figure 1 ; et

- la figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 2.

Aux figures 1, 2 et 3, on a représenté un dispositif qui est analogue à celui faisant l'objet du brevet principal, mais 5 dans lequel le boîtier 5 a été modifié et présente un logement cylindrique à fond plat 30 contre lequel est en appui une bague 29 qui est rendue solidaire du boîtier par une clavette 31 fixée sur le boîtier et engagée dans un logement 32 prévu dans la face extérieure de la bague 29. La bague 29 présente une face intérieure 29a 10 de forme sphérique contre laquelle est en appui la rotule 6 sous l'action du poussoir 12 solidaire de la tige filetée 11 engagée dans le trou taraudé 10a du couvercle 10 et qui porte à son autre extrémité le levier 13 de manœuvre.

La rotule 6 présente une rainure 6a (figures 2 et 3) 15 s'étendant parallèlement à l'axe de la tige 7 de fixation sur la table d'opérations, ladite rainure recevant un téton 33 qui est fixé sur la bague 29.

A la partie inférieure du boîtier 5 (figures 1 et 2), il est prévu un bossage 14 présentant intérieurement un logement 15 20 dans lequel est monté pivotant autour d'un axe 16 un doigt 17 prolongé à l'extérieur par une partie 17a permettant d'actionner manuellement le doigt contre l'action d'un ressort 18. Le doigt 17 est susceptible d'être engagé sélectivement dans des rainures 19, 19a 25 ménagées dans la paroi extérieure de la bague 29, lesdites rainures étant parallèles à l'axe de la rainure 6a. Cette disposition permet un déplacement de la tige 7 contre les faces 8a et 8b de l'ouverture 8 et une rotation de ladite tige autour de son axe qui est solidaire de la rotule et de la bague 29 qui peut occuper deux positions angulaires suivant que le doigt 17 est engagé dans les rainures 19 30 ou 19a.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et l'homme de l'art pourra y apporter diverses modifications, sans pour autant sortir de son cadre.

R E V E N D I C A T I O N S

-
1. Dispositif accessoire articulé pour le soutien des membres inférieurs d'un patient reposant sur une table d'opérations, suivant la revendication 1 du brevet principal, caractérisé en ce que, dans le fond du boîtier (5), est disposée une bague (29) solidaire du boîtier (5) et présentant une surface intérieure de forme sphérique contre laquelle est en appui la rotule (6) sous l'action du poussoir (12), ladite rotule présentant une rainure (6a) s'étendant parallèlement à la tige (7) de fixation sur la table d'opérations et dans laquelle est engagé un téton (33) fixé sur la bague (29).
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que, sur la face extérieure de la bague (29), sont prévues des rainures (19, 19a) s'étendant parallèlement à l'axe de la rainure (6a) et dans lesquelles est susceptible d'être engagée sélectivement l'extrémité d'un doigt (17) soumis à l'action d'un organe élastique (18), ledit doigt (17) étant monté pivotant dans un logement (15) prévu à la partie inférieure du boîtier (5).
3. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la bague (29) est rendue solidaire du boîtier (5) par une clavette (31) fixée sur le boîtier et engagée dans un logement prévu sur la bague (29).

